

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE [PUBLICITE]

---

## MAITRE DE L'OUVRAGE

CACL (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL)

4, Esplanade de la Cité d\_Affaire CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

## OBJET DU MARCHÉ

LANCEMENT D\_UNE ÉTUDE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS PRIVÉS DANS LES CENTRES-BOURGS / CENTRES-VILLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL

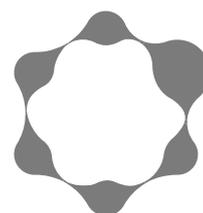
## REMISE DES OFFRES

25/04/2025

## HEURE LIMITE DE RECEPTION

17:00 (Heure de Guyane)

**MARCHE N° CACL/DHAM/2025/03**



**Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.**

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral)

4, Esplanade de la Cité d'Affaire

CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

Téléphone : 0594282828

Adresse internet : <https://www.cacl-guyane.fr>

E-Mail : [infos@cacl-guyane.fr](mailto:infos@cacl-guyane.fr)

Statut : Communauté d'agglomération

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques
- Environnement
- Affaires économiques et financières
- Logement et développement collectif
- Transport

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <http://www.marches-securises.fr/perso/CACL-Matoury>

L'avis concerne un marché.

**Objet du marché :**

ETUDE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS PRIVÉS DANS LES CENTRES-BOURGS / CENTRES-VILLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR LA VACANCE DES LOGEMENTS PRIVÉS DANS LES CENTRES-BOURGS / CENTRES-VILLES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACL

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

**Lieu principal d'exécution :**

territoire de la CACL

Code NUTS : FRY30

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 71410000-5

CPV additionnel 1 : 65000000-3

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 9 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

L'avance obligatoire est applicable. A minima, son montant est égal à 5 % du montant du marché.

Il n'est pas exigé de garantie pour le remboursement de l'avance.

### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 4 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché public.

### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

**Procédure :** MAPA ouvert

**Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Valeur technique pondéré à 70 %.
2. Critère Prix pondéré à 30 %.

Modalités de mise en oeuvre des critères

**1. Critère Valeur technique**

Précisions sur le critère : - Pertinence méthodologique : 40 % : proposition de méthodologie répondant aux différentes étapes de la commande en matière d'ingénierie de projet et d'ingénierie financière, adaptée au contexte local et répondant aux objectifs de concertation (40 %) ;

- Équipe dédiée au projet : 30 % :

Domaines de compétences et pluridisciplinarité des membres dédiés à la réalisation de la mission (10 %) ;

Références du groupement en lien avec la mission (10 %) ;

Dimensionnement des moyens en personnel et technique (10 %).

Apprécié au vu des informations suivantes : Pertinence méthodologique

Equipe dédiée au projet

**2. Critère Prix**

Précisions sur le critère : Coût de la prestation au regard des objectifs définis. Formule de calcul appliquée :  $30 \times \frac{\text{l'offre la moins chère}}{\text{le montant l'offre du candidat}}$

Apprécié au vu des informations suivantes : Tarification

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :  $30 \times \frac{\text{l'offre la moins chère}}{\text{le montant l'offre du candidat}}$

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : CA CL/DHAM/2025/01

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 25/02/2025*

*Date limite de réception des offres : 25/04/2025 à 17:00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par acomptes mensuels.

Modalités de financement des prestations : sur fonds propres.

### **Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

### **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

### **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Cayenne

7 rue Schœlcher

BP 5030

97305 CAYENNE CEDEX

GUYANE FRANCAISE

Tél: +594 594 25 49

Fax : +594 594 25 49 71

Courriel: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Adresse Internet (URL): <http://cayenne.tribunal-administratif.fr/>

### **Service pour renseignements sur recours**

Tribunal Administratif de Cayenne

7 rue Schœlcher

BP 5030

97305 CAYENNE CEDEX GUYANE FRANCAISE

Tél: +594 594 25 49

fax : +594 594 25 49 71

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Adresse Internet (URL): <http://cayenne.tribunal-administratif.fr/>

### **Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr/perso/CACL-Matoury>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

### **Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

Ce document d'habilitation devra être fourni, signé de façon électronique par les autres membres du groupement, dès le stade de la réception des candidatures.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

### **Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

### **Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre technique :

CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral) - Service HAB

Correspondant : Anne-Flore RIODIN

Adresse : 4, Esplanade de la Cité d'Affaire

CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

Tél : 05.94.28.90.47

Fax : 05.94.28.28.20

Courriel : [anne-flore.RIODIN@cacl-guyane.fr](mailto:anne-flore.RIODIN@cacl-guyane.fr)

Adresse Internet : <http://www.cacl-guyane.fr>

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral) - Service HAB

Correspondant : Anne Flore RIODIN

Adresse : 4, Esplanade de la Cité d'Affaire

CS 36029

97357 MATOURY CEDEX

Tél : 05.94.28.90.47

Fax : 05.94.28.28.20

Courriel : [anne-flore.riodin@cacl-guyane.fr](mailto:anne-flore.riodin@cacl-guyane.fr)

Adresse Internet : <http://www.cacl-guyane.fr>